

ont une importance économique considérable, car elles sont la source du revenu des trappeurs, des guides et des personnes engagées dans l'industrie du tourisme, en même temps qu'elles offrent un moyen de récréation aux habitants de la province et aux visiteurs. Les prises annuelles sont appréciables et paraissent s'accroître graduellement.

La Division de la pêche et de la faune a institué un système de piégeage des animaux à fourrure propre à assurer un rendement équitable et maximum. On compte 3,388 régions de piégeage autorisées sur les terres de la Couronne, tandis qu'environ 4,000 trappeurs locaux exercent leurs opérations sur les terres privées. Les principales fourrures récoltées par ces trappeurs sont celles du rat musqué et du castor. La plupart des trappeurs font partie de conseils ou associations que représente l'Association des trappeurs de l'Ontario, laquelle rend des services importants surtout en ce qui a trait à la vente des fourrures.

La chasse au gibier est devenue une activité récréative importante dans la province d'Ontario et les règlements de la chasse sont rédigés en vue de favoriser le côté récréatif de la récolte annuelle de l'excédent de gibier résultant d'une saine gestion des ressources fauniques. En 1960, plus de 21,000 visiteurs ont acheté des permis de chasse de la province, tandis que 500,000 permis étaient accordés à des résidents. Le revenu de ce chef s'est élevé à \$1,766,000.

Chaque année, environ 120,000 personnes font la chasse au chevreuil, dont 6,000 viennent de l'extérieur. La population des chevreuils varie selon les conditions climatiques, surtout dans les régions les moins favorables à leur alimentation. Le ministère a entrepris l'application d'un programme de recherches et de gestion destiné à assurer la survivance de ces animaux dans leur habitat pendant les mois d'hiver. La chasse à l'original devient de plus en plus populaire. On estime qu'elle attire environ 40,000 chasseurs chaque année, dont 6,000 de l'extérieur de la province. Les originaux abondent depuis longtemps dans le nord de la province et se répandent dans la région du sud où l'on en a permis la chasse récemment pendant une saison déterminée. En 1961, l'ours noir a été classé parmi les animaux de chasse sportive et une saison de chasse a été déterminée à son égard. Pour ce qui est du petit gibier, chaque année environ 400,000 personnes passent un temps considérable à la chasse du lièvre des prairies, du lièvre d'Amérique, de l'écureuil, du raton laveur et du renard.

Le gibier à plumes est aussi assez abondant en Ontario. La chasse au faisan se limite aux régions du sud-est de la province et bien qu'il se propage en grande partie dans ses habitats naturels, deux fermes d'élevage provinciales distribuent annuellement environ 75,000 faisans, poussins, poulets ou adultes. Dans quelques parties de la province, la perdrix d'Europe est assez abondante pour offrir une chasse intéressante au début de l'automne. La gélinotte à fraise se rencontre un peu partout; c'est le principal oiseau de chasse sportive du nord de l'Ontario et on a fait aussi fréquemment la chasse dans les boisés des régions du Sud. D'autres espèces, telles que le ptarmigan, la gélinotte à queue fine, le tétras des savanes et le colin de Virginie sont moins communes. Le canard, l'oie sauvage, la bécasse et la bécassine sont aussi des gibiers de chasse importants. On estime que 150,000 des 400,000 chasseurs de petit gibier font aussi la chasse des oiseaux aquatiques. Le ministère des Terres et Forêts s'occupe activement du développement de régions favorables à la reproduction et à la chasse de ces oiseaux.

On a institué un système de contrôle du nombre des chasseurs de faisans, de lapins et de renards dans les cantons du sud de la province qui sont l'habitat des faisans. Les autorités locales vendent des permis de chasse dont le revenu est employé aux mesures de conservation, particulièrement à la propagation du faisan. Un certain nombre de terres privées du sud de l'Ontario ont été achetées en vue de l'établissement de territoires de chasse publics; six de ceux-ci sont spécialement utilisés à la propagation du faisan et des oiseaux aquatiques et les chasseurs qui y sont admis doivent payer une redevance quotidienne ou annuelle.

La plupart des recherches sur la faune sont dirigées par la Division de recherche du ministère des Terres et Forêts. La Station de recherche faunique du parc Algonquin fait